Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



#### NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality

11990

Version / révision Date de révision 19-avr.-2023 Remplace la version Date d'émission 19-avr.-2023

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation

NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol **Nom Chimique** 

No.-CAS 68855-18-5 **N°CE** 272-469-1

Numéro d'enregistrement 01-2119969496-18

(REACh)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Cosmétiques, produits de soins personnels

Utilisations déconseillées aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la **OQ Chemicals GmbH** 

Rheinpromenade 4A société/entreprise D-40789 Monheim

Germany

Informations sur le produit **Product Stewardship** 

FAX: +49 (0)208 693 2053 email: sc.psq@oq.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)

accessible 24/7

Numéro de téléphone des +33 1 72 11 00 03 (FR) services d'urgence locaux accessible 24/7

Nationale téléphone en cas Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA numéro INRS)

accessible 24/7

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

En raison des données dont nous disposons, aucun classement ni aucun étiquetage selon la directive 1272/2008/CE (CLP) ne sont nécessaires

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality 11990

Version / révision

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Non demandé.

#### 2.3. Autres dangers

La pulvérisation ou la formation de vapeurs lors du réchauffage de la substance peut provoguer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures en cas d'exposition

**Évaluation PBT et VPVB** Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et

toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

endocriniens

Évaluations des perturbateurs La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACh. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux

règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nom Chimique	NoCAS	REACh-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanedi	68855-18-5	01-2119969496-18	-	> 98
ol				

#### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes principaux

Aucun à notre connaissance.

#### Risque particulier

Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



## NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality 11990

Version / révision

1

#### nécessaires

#### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par: monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO2)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxi- ques par voie respiratoire Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet appouvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Equipement de protection individuelle au chapitre 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires.

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



## NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality 11990

Version / révision

1

Recueillir la matière répandue si possible.

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

#### **Produits incompatibles**

acides forts bases fortes oxydants

# 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre est relier les conteneurs lors de transvasements.

#### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

#### Classe de température

T2

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Cosmétiques, produits de soins personnels

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



## NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality 11990

Version / révision

1

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Limites d'exposition France

Pas de limites d'exposition établies.

#### **DNEL & PNEC**

Non demandé.

# Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5 Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

#### **Population**

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

#### **Environnement**

PNEC eau - eau douce	pas de danger identifié
PNEC eau - eau salée	pas de danger identifié
PNEC eau - dégagement temporaire	pas de danger identifié
PNEC STP	pas de danger identifié
PNEC sédiments - eau douce	pas de danger identifié
PNEC sédiments - eau salée	pas de danger identifié
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	pas de danger identifié
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de
•	bioaccumulation

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



## NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality 11990

Version / révision

ion

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACh) Non applicable.

#### Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes méchaniques de ventilation.

#### Équipement de protection individuelle

#### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

#### **Protection des mains**

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Matière appropriée Néoprène

Matière appropriée caoutchouc nitrile

#### Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

#### **Protection respiratoire**

appareil respiratoire avec filtre organic. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

#### Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality

11990 Version / révision 1

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide Couleur incolore

Odeur donnée non disponible donnée non disponible Point de fusion/point de donnée non disponible -87 °C (Point d'écoulement)

congélation

Méthode ASTM D 97-02

Point d'ébullition ou point donnée non disponible

initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Inflammabilité Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou

être enflamé.

Limite inférieure d'explosivité donnée non disponible Limite supérieure d'explosivité donnée non disponible

Point d'éclair 191 °C

**Méthode** coupelle fermée, ISO 2719

Température 355 °C

d'auto-inflammabilité

Méthode DIN 51794

Température de décomposition donnée non disponible pH donnée non disponible Viscosité cinématique 10 mm²/s @ 20 °C ASTM D7042

Solubilité < 0,05 mg/l @ 20 °C, dans l'eau, EU A.6

Coefficient de partage 6,68 (calculé) KOW WIN

n-octanol/eau (valeur log)

Pression de vapeur

Valeurs [hPa] Values [kPa] Values [atm] @ °C @ °F Méthode <0,01 <0,001 <0,0001 20 68 QSAR

Densité et/ou densité relative

 Valeurs
 @ °C
 @ °F
 Méthode

 0,92
 20
 68
 EU A.3

Densité de vapeur relative donnée non disponible

Caractéristiques des particules Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Dangers d'explosion Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne

dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

Propriétés comburantes Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne

dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

**Poids moléculaire** 328,4924 **Formule moléculaire** C19 H36 O4

log Koc 3,69 - 4,49 @ 25°C (77 °F) calculé

Vitesse d'évaporation donnée non disponible

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality 11990

Version / révision

1

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

#### 10.5. Matières incompatibles

acides forts, bases fortes, oxydants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voies d'exposition probables Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité aiguë					
Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)					
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode	
Oral(e)	LD50	>2000 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 401	
Inhalation	CL50	>5,22 mg/l (4h)	rat, mâle/femelle	OECD 436	

### Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

#### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation

On ne dispose d'aucune donnée sur la toxicité dermique chronique

Irritation et corrosion						
Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)						
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode			
Peau	lapin	non irritant	OECD 404	4h		
Yeux	lapin	Irritation légère des	OECD 405			
		yeux				

### Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Irritation de la peau / Corrosion

Irritation des yeux / Corrosion

La pulvérisation ou la formation de vapeurs lors du réchauffage de la substance peut provoquer une irritation des

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



## NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality 11990

Version / révision

1

muqueuses et des voies respiratoires supérieures en cas d'exposition

Sensibilisation						
Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)						
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode			
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	OECD 406			

#### <u>Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5</u> Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée					
Heptanoic acid, ester w	ith 2,2-dimethyl-1,3-p	ropanediol (68855-	18-5)		
Туре	Dose	Espèce	Méthode		
Toxicité subaiguë	NOAEL: >=1450 mg/kg/d (28d)	rat, mâle	OECD 407 Oral(e)	Références croisées	
Toxicité subchronique	NOAEL: >=1000 mg/kg/d (90d)	rat, mâle/femelle	OECD 408 Oral(e)	Références croisées	
Toxicité subchronique	NOAEC: 0,5 mg/l/d (13 semaines)	rat, mâle/femelle	OECD 413 Inhalation	Références croisées	
Toxicité subchronique	NOAEL: >=2000 mg/kg/d (13 Semaine)	rat, mâle/femelle	OECD 411 Dermique	Références croisées	

#### <u>Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5</u> Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit : STOT RE

Cancérogénicité, N	Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice						
Heptanoic acid, es	Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)						
Туре	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode			
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Références croisées		
Mutagénicité		lymphocytes humains	négatif	OECD 473 (aberration chromosomique)			
Mutagénicité		Lymphocytes de souris	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)			
Toxicité pour le développement	NOAEL 2000 mg/kg/d			OECD 414, Dermique	Références croisées Effet systémique Toxicité maternelle		
Toxicité pour le développement	NOAEL 200 mg/kg/d			OECD 414, Dermique	Références croisées Effets locaux Toxicité maternelle		

<u>Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5</u> CMR Classification

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



#### NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality 11990

Version / révision

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

#### Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

#### Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit : STOT SE

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit : STOT RE

### Toxicité par aspiration

donnée non disponible

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

#### **Note**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique							
Heptanoic acid, ester with 2,2-	Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)						
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode				
Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	96h	LC50: >0,086 mg/l	OECD 203				
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	EC50: >0,0065 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201				
Boue activée (domestique)	3 h	NOEC: >=1000 mg/l	OECD 209				

Toxicité à long terme Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)					
Туре	Espèce	Dose	Méthode		
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	NOEC: ≥ 0,0019 mg/l	OECD 211		
Toxicité aquatique	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC: ≥ 0,0065 mg/l Taux de croissance	OECD 201		

Toxicité terrestre Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)						
Eisenia fetida	14 d	NOEC : ≥ 1000 mg/kg sol dw	Reproduction	OCDE 207		
Eisenia fetida	56 d	NOEC : ≥ 1000 mg/kg sol dw	Reproduction	Références croisées OECD 222		

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



## NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality 11990

Version / révision

### Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

Biodégradation

89,3 % (28 d), Boue activée (domestique), aérobique, OECD 301 B.

Dégradation abiotique					
Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)					
Type	Résultat	Méthode			
Hydrolyse	5,3 yr@25 °C, pH 7	calculé			
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 24,32 h	calculé			

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)				
Туре	Résultat	Méthode		
BCF	33,76 - 500	QSAR		
log Pow	6,68	calculé		

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)				
Туре	Résultat	Méthode		
Adsorption/désorption	Koc: 4929 - 30820	calculé		
Tension de surface	Non applicable			
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible			

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

## Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5 Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5 donnée non disponible

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Eliminer sous l'observation des lois et réglementations concernants l'évacuation des déchets. Le choix de la

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



#### NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality 11990

Version / révision

procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

**SECTION 14.1 - 14.6** 

Marchandise non dangereuse ADR/RID

Marchandise non dangereuse ADN

Marchandise non dangereuse ICAO-TI / IATA-DGR

Marchandise non dangereuse **IMDG** 

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

#### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol	non soumis(e)
CAS: 68855-18-5	

#### **Inventaires internationales**

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

AICS (AU) NDSL (CA) IECSC (CN) EC-No. 272-469-1 (EU) KECI 2001-3-1721 (KR) PICCS (PH) TSCA (US)

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality 11990

Version / révision

1

TCSI (TW)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) n'est pas requis.

### **SECTION 16: Autres informations**

#### **Abréviations**

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant : http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\_requirements\_r20\_en.pdf

#### Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

#### Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

#### Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modification des la version précédante sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ (www.chemicals.oq.com). L'annexe n'est pas nécessaire étant donné que la substance n'est pas classée comme toxique ni polluante et n'est pas un produit CMR, ni PbT ni une substance vPvB

#### Clause de non-responsabilité

**Pour usage industriel uniquement.** Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité